

## **LOGICIEL D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU RSA**

Dans le cadre de la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (Rsa) et réformant les politiques d'insertion, les bénéficiaires du Rsa ont droit à un accompagnement professionnel ou social adapté à leur situation. Pour faciliter l'exercice de cette obligation, le département organise les actions d'insertion et peut dans ce cadre, par convention, confier aux caisses d'allocations familiales(Caf) la mise en œuvre des actions favorisant l'insertion sociale ou professionnelle, ainsi que les missions d'accompagnement qui en découlent.

Il est mis à la disposition des Caf un logiciel accompagnement social Rsa permettant une gestion informatisée de la relation entre la Caf et l'allocataire bénéficiaire du Rsa.

Ce traitement a fait l'objet en date du 21 juillet 2011 d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés de mise en œuvre par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

La finalité du traitement est d'enregistrer, gérer et suivre les actions d'accompagnement social individualisé des bénéficiaires du Rsa par les professionnels de l'intervention social des caisses d'allocations familiales.

Les destinataires des données sont les agents habilités de la branche Famille. Les allocataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant, ces droits s'exercent auprès du directeur de leur caisse d'allocations familiales.